

DECRET N° 81-267 du 29 Août 1981

chargeant le Camarade Simon Ifèdè
OGOUMA, Ministre des Affaires Etran-
gères et de la Coopération, de l'in-
térim du Camarade Gratien Tonakpon
CAPO-CHICHI, Ministre de l'Alphabé-
tisation et de la Culture Populaire
pour compter du 28 Août 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er..- Pour compter du 28 Août 1981, le Camarade Simon Ifèdè
OGOUMA, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération est
chargé de l'intérim du Ministre de l'Alphabétisation et de la Cultu-
re Populaire pendant l'absence du Camarade Gratien Tonakpon CAPO-
CHICHI.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 29 Août 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MAEC-MACP 6
Autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DAN 2
DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc 2 UNR-ISI BN 6 RCP 1 JORPB 1